

	DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	CIMIEZ		1 page
	NOTE D'INFORMATION	Création	MàJ	Vérification
		7 novembre 2013		7 novembre 2013
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : François GAYTTE Poste 34660.	7 novembre 2013	8 novembre 2013	Jusqu'au 9 décembre 2013

**CONCOURS INTERNE SUR TITRES
DE CADRE DE SANTE - FILIERE INFIRMIERE, MEDICO-TECHNIQUE, REEDUCATION**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

Vu – la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplôme requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique,

Vu – le décret n° 2012-1466 du 26 décembre 2012 portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

Vu – l'arrêté du 25 juin 2013 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours internes sur titres et externes sur titres permettant l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière,

DECIDE

ARTICLE 1 : Un concours interne sur titres est ouvert en vue de pourvoir :

- 7 postes de cadres de santé, filière infirmière : infirmier
- 1 poste de cadre de santé, filière médico-technique : technicien de laboratoire
- 2 postes de cadres de santé, filière médico-technique : manipulateur en électroradiologie
- 1 poste de cadre de santé, filière rééducation : masseur-kinésithérapeute
- 1 poste de cadre de santé, filière médico-technique : préparateur en pharmacie hospitalière

au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 2 : Ce concours interne sur titres est ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets n° 88-1077 du 30 novembre 1988, n° 2010-1139 du 29 septembre 2010, n° 2011-746 du 27 juin 2011 et n° 2011-748 du 27 juin 2011, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours au moins 5 ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps précités, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps précités et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins 5 ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique.

ARTICLE 3 : Le DOSSIER D'INSCRIPTION au concours peut-être obtenu en téléphonant à l'hôpital de Cimiez, Direction des Relations Humaines secteur concours, poste 34654.

Il devra être retourné :

**Au plus tard le 9 décembre 2013
(date de clôture des inscriptions)**

**A L'HOPITAL DE CIMIEZ
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
4, Avenue Reine Victoria
06003 NICE Cedex 1**

Le cachet de la poste faisant foi, les dossiers doivent être envoyés IMPERATIVEMENT PAR COURRIER POSTAL.

LE DIRECTEUR GENERAL


 Emmanuel BOUVIER MULLER